

**Arrêté n° 632 CM du 9 mai 2025 portant nomination de Mme Hani TERIIPAIA épouse OTT en qualité de directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française**

(NOR : CHP25000044AC)

*Paru in extenso au journal officiel n°106 N du 13/05/2025 à la page 1 dans la partie ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES*

Version en vigueur au 30/05/2025

Le Président de la Polynésie française,  
Sur le rapport du ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;  
Vu la délibération n° 83-181 du 4 novembre 1983 modifiée relative à la création d'un établissement public dénommé Centre hospitalier territorial de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 999 CM du 12 septembre 1988 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier territorial de la Polynésie française ;  
Vu la lettre n° 2555 PR du 16 avril 2025 adressée au président de l'Assemblée de la Polynésie française et réceptionnée par l'Assemblée de la Polynésie française le 17 avril 2025 ;  
Vu l'avis n° 104-2025 CCBF/APF de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'Assemblée de la Polynésie française du 28 avril 2025 ;  
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 7 mai 2025,

Arrête :

**Article 1er** *Rédaction issue de Arrêté n° 730 CM du 28 mai 2025*

Mme Hani TERIIPAIA épouse OTT est nommée en qualité de directrice de l'établissement public Centre hospitalier de la Polynésie française à compter du 14 mai 2025.

**Art. 2** *Rédaction issue de Arrêté n° 730 CM du 28 mai 2025*

L'arrêté n° 2100 CM du 13 novembre 2024 portant nomination de Mme Hani TERIIPAIA épouse OTT en qualité de directrice par intérim du Centre hospitalier de la Polynésie française est abrogé le 13 mai 2025 au soir.

**Art. 3**

Le ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 mai 2025.  
Moetai BROTHERTON

Par le Président de la Polynésie française :  
*Le ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée,*  
Cédric MERCADAL

**Voir toutes les modifications dans le temps :**

- [Arrêté n° 632 CM du 9 mai 2025 portant nomination de Mme Hani TERIIPAIA épouse OTT en qualité de directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française](#), JOPF n° 106 N du 13/05/2025 à la page 1
- [Arrêté n° 730 CM du 28 mai 2025](#), JOPF n° 125 N du 30/05/2025 à la page 4